

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 01 MARS 2017 A 19H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **01 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :
02 mars 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

1ère séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER
Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme
ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.
BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M.
PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-
Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Débat d'Orientations
Budgétaires 2017.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 02/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	M. CHMIDLIN Stéphane

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Le Conseil Municipal présent et représenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article
L.2312-1 modifié par l'article 93 de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de
3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai
de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Délibère et prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,